



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

Déclaration FO Énergie et Mines

Point Commissions

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

La délégation FO Énergie et Mines tient à rappeler son attachement et la nécessité du respect du règlement intérieur de notre organisme.

Pourquoi ce rappel ?

Simplement, car une fois de plus, nous constatons et déplorons de nouveau l'envoi tardif des documents concernant des points importants soumis pour avis.

Le règlement intérieur stipule que les points à l'ordre du jour doivent être discutés en Bureau au moins 15 jours avant la tenue du Conseil d'Administration.

Il indique également que les documents nécessaires à l'étude et prise de position doivent être adressés à l'ensemble des administrateurs a minima 5 jours avant la séance.

Ces dispositions ne sont pas respectées et ces envois tardifs à répétition ne nous permettent pas des travaux préparatoires de qualité. Nous nous interrogeons sur les motifs de ces retards...

De telles façons de faire nous rappellent celles des employeurs des IEG avec les Organisations Syndicales des différentes entreprises, organisations syndicales qui souvent unanimement condamnent cette façon de procéder de la part d'employeurs très peu scrupuleux dans ce domaine.

Pour la délégation FO Énergie et Mines, nous ne pouvons que regretter, qu'au sein de ce conseil, les procédés utilisés soient identiques à ceux utilisés par les employeurs des IEG. Nous pensons que nous pouvions attendre mieux au sein de ce conseil d'administration qu'un véritable déni de démocratie. Apparemment ce n'est pas le cas !

Notre mandat, confié par les bénéficiaires, se doit de répondre à leur attente de bonne gestion des activités sociales. Compte tenu de l'envoi tardif des dossiers, nous voterons CONTRE toutes les délibérations pour lesquelles les documents n'ont pas été envoyés dans les temps ne nous permettant pas un examen minutieux, ce qui est regrettable, car ces dossiers engagent la sécurité des bénéficiaires mais également celle des salariés de la CCAS.

POINT COMMISSIONS

Action Sanitaire Social et Santé

Francois MOYNE est nommé membre titulaire pour la délégation Force Ouvrière.

Handicap

FO valide l'extension de l'offre des «séjours pluriels» aux bénéficiaires en couple. Ainsi, chaque situation sera étudiée et donnera lieu à une participation ajustée.

Assurances

Pour faire suite au compte rendu de la Commission Assurance, différents dossiers nous ont été présentés.

Concernant l'offre de prêt, la délégation FO a voté **Pour** le partenariat de Prévère avec Meilleurtaux.com.

Pour le renouvellement du contrat Auto/MRH, nous avons voté **Pour**. Il est important de rappeler que l'avantage de ces contrats groupes de la CCAS, par rapport à une assurance classique, est que l'assuré n'est pas seul devant l'assureur surtout si le dossier est complexe !

Sur le dossier de l'appel d'offres IARD, FO a voté **Pour**. L'appel d'offres ne concerne pas l'assurance « chasseurs » et voyages (désistement au départ en voyage). Plusieurs compagnies d'assurances sont sur les rangs sur les différents contrats. Elles ont reçu un cahier des charges (finalisé avant l'été 2021) pour proposer leurs projets.

Contrat CSMR, la proposition est faite d'1 mois de gratuité pour les adhérents. FO a voté **Contre** cette délibération et maintenons notre demande deux mois de gratuité, car les calculs nous montrent bien qu'il est possible de faire mieux !

Sur le dossier du renouvellement et de la revalorisation du contrat dépendance, nous nous sommes **Abstenus**. Pour FO, les manques de mise en œuvre et d'informations ne sont pas en faveur des bénéficiaires qui se trouvent perdus et vont subir une hausse de 5 % sur leur cotisation. FO avait déjà demandé l'envoi d'un courrier pour prévenir et rassurer les adhérents.

Immobilière

Notre délégation, à la suite de la déclaration faite en début de séance, votera contre toutes les délibérations arrivées hors délais. Nous réaffirmons qu'un calendrier existe ! Ces éléments auraient dû être communiqués dans les temps afin de nous permettre d'étudier correctement les différents dossiers.

De plus, nous estimons que sur les décisions liées au patrimoine les sujets concernant la sécurité de tous, ne doivent pas être pris à la légère !

Lors de ce Conseil d'Administration, il nous a été demandé de nous positionner sur un engagement de partenariat immobilier.

Ce dossier, non des moindres, a interpellé notre délégation.

Il s'agit de la mise en place d'un partenariat entre la CCAS et Villages en Ville.

Ce partenariat a pour but de vendre des logements aux bénéficiaires sur deux centres (Monetier les bains et Les Saisies).

Pour FO, cette proposition n'est pas concevable ! Le gestionnaire de la CCAS devrait savoir que certains agents des industries Electriques et Gazières rencontrent des difficultés financières en fin de mois . . .

Comment cautionner un projet qui modifierait l'empreinte des Activités Sociales ? Pour FO Énergies et Mines, cette opération capitalistique n'est pas concevable ! Trop de bénéficiaires ne peuvent pas se loger correctement et ne peuvent pas se permettre de partir en vacances, nous rappelons d'ailleurs notre demande de création de l'aide au départ en vacances.

Cette offre risque fort d'être alors « réservée » à une certaine catégorie de bénéficiaires ! Cela n'est pas dans les valeurs de FO et dans les valeurs des Activités Sociales auxquelles nous sommes attachées.

Les bénéficiaires ne doivent en aucun cas pallier financièrement à des décennies de gestion calamiteuse !

Il est tout de même extraordinaire et inacceptable que les personnels des IEG soient sollicités pour combler les dettes des Activités Sociales (leur salaire différé) dont une majorité d'entre nous n'avons pas vu la couleur !

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

LE MARDI 9 NOVEMBRE 2021